

Fondation de l'Association Canadienne Française de l'Alberta

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACFA - 2024

La Fondation de l'Association canadienne-française de l'Alberta a été incorporée en 1980 lors de l'adoption d'une loi spéciale de la législature albertaine. Elle est dirigée par un conseil d'administration de huit personnes, composé des sept plus récents présidents et présidentes provinciaux de l'ACFA qui résident toujours en Alberta et qui acceptent de siéger au CA ainsi que la présidence en poste. Ces personnes sont les suivantes : John Moreau, Ernest Chauvet, Dolorèse Nolette, Marc Arnal, Sheila Risbud, Pierre Asselin, Nathalie Lachance et moi-même, Jean Johnson.

L'unique responsabilité du conseil d'administration est de voir à la gestion du portefeuille de La Fondation afin de:

1. remettre annuellement une somme d'argent à l'ACFA provinciale, et de
2. maintenir son pouvoir d'achat contre le taux d'inflation.

Le portefeuille de La Fondation avait une valeur, au 31 décembre 2023, de 12,273,745\$, soit une augmentation de 862,476\$ depuis décembre 2022. Malgré de cette augmentation importante dans la valeur totale du Fond, son pouvoir d'achat n'a pas été rattrapé et il accuse un manque à gagner d'environ 1,008,000\$. Cette situation s'explique par la piètre performance d'un de nos courtiers – Templeton. Cette pauvre performance, qui se répète depuis quelques années, a motivé le Conseil d'administration de changer de courtiers pour cette partie du fond de la Fondation. Suite à un appel d'offre lancé auprès de 3 compagnies prestigieuses dans le domaine, la compagnie **PH&N Services-conseils** (succursale de la Banque Royale) a été retenue. Le transfert de responsabilité a été complété à la fin septembre dernier.

En 2023, les versements à l'ACFA ont totalisé **573,330.00\$**. Avec le taux du versement adopté en juin de cette année, la contribution financière aux revenus de l'ACFA s'établira à **613,680\$** en 2024, une augmentation de plus de **40,000\$**.

Il est important de noter que la Fondation a contribué près de 18,3 millions de dollars aux budgets de l'ACFA depuis sa création. Aussi, l'actif du portefeuille est garant d'une marge de crédit de 250 000\$ utilisée au besoin par l'Association.

En terminant, je tiens à souligner les efforts de notre conseil d'administration de bien s'acquitter de ses responsabilités fiduciaires afin de protéger à long terme la valeur marchande du portefeuille de la Fondation. Grâce à notre politique d'investissement axée sur une diversification judicieuse, nous espérons quand même pouvoir maintenir un équilibre optimal entre la remise à court terme d'un appui financier à l'ACFA et la sauvegarde au pouvoir d'achat du portefeuille.

Jean Johnson
Président

19-10-2024